

En réponse à une question là-dessus, il y a trois ou quatre jours, le ministre me disait que ces publications non rentables, que les hausses frappent tout particulièrement, devraient demander une subvention au ministre intéressé dans leur domaine de publication. C'est là une étrange proposition, surtout de la part du ministre des Postes que, jusqu'à tout dernièrement, j'avais toujours considéré comme un homme très sensé. C'est vraiment étrange de sa part que de proposer que les publications canadiennes obligées de se retirer des affaires en raison de la hausse des tarifs puissent demander l'aumône d'un ministère quelconque.

Je me demande si les cultivateurs du Canada devraient, par le truchement de leurs associations, telles que le Syndicat des cultivateurs et la Fédération de l'agriculture qui, de temps à autre, et à bon droit, critiquent le ministre de l'Agriculture et ses fonctionnaires, réclamer une subvention à ce ministère. Une publication comme le *Canadian Geographic* revue excellente qui ne fera probablement jamais aucun profit, devrait-elle demander au ministre des Travaux publics une subvention ou une aumône, alors qu'elle ne consentira peut-être pas toujours à publier des articles exactement conformes aux opinions du gouvernement. Les syndicats devraient-ils s'enquérir auprès du ministre du Travail de la possibilité d'être pareillement exemptés des tarifs accrus par le ministre des Postes? Les publications syndicales du Canada, si je ne m'abuse, ne sont guère d'accord, en général, avec le ministre du Travail et avec le gouvernement. A l'époque actuelle au Canada, la suggestion du ministre, si je l'ai bien comprise, est pour le moins étrange. J'espère que je l'ai mal compris.

Pour conclure, monsieur le président, au moment où le problème relatif aux employés des postes est sur le point d'être confié à un tiers pour être réexaminé, je pense que la question de ces augmentations exorbitantes pour les publications sans but lucratif, devrait également, comme nous l'avons proposé il y a quelques mois, être déferée à quelque organisme impartial, pour y être examiné plus à fond.

● (9.00 p.m.)

**M. Orlikow:** Monsieur le président, en prenant la parole au cours de ce débat, je voudrais commencer par dire au ministre que s'il veut voir adopter ce bill, il ne devrait pas faire preuve de l'arrogance qu'il a témoignée en refusant d'accorder le consentement unanime au député de Brandon-Souris qui

demandait à terminer ses remarques. Le ministre devrait savoir, quoi qu'il en pense et quoi qu'en pense le premier ministre, que nous n'avons pas ici le système qui prévaut en France où, lorsque le président de Gaulle prend la parole, tout le monde se range à son avis. Le ministre peut bien penser que les députés de ce côté-ci de la Chambre perdent leur temps mais ils ont été élus par leurs commettants, tout comme le ministre. Si le député de Brandon-Souris veut parler ce soir, demain et le jour suivant d'un sujet déjà discuté auparavant, ne n'est pas parce que le ministre le désapprouve qu'il doit s'en abstenir. Je tiens à le dire au ministre, s'il veut faire adopter la loi, il doit s'y prendre d'autre façon car s'il continue sur ce ton, les députés de ce côté-ci de la Chambre lui apprendront à patienter avant d'adopter le bill.

**M. Perrault:** Vous perdez du temps. Dépêchez-vous.

**M. Orlikow:** Le ministre dirige les Postes de façon telle qu'il devrait démissionner tout de suite. En consultant le hansard, j'ai constaté que presque chaque jour les députés de ce côté-ci de la Chambre ont posé des questions au ministre. Ils lui ont demandé comment allaient les négociations avec les employés. Ils lui ont demandé s'il y aurait une autre grève ou un autre arrêt du travail semblable à ce que nous avons eu. Ils lui ont aussi demandé si les Canadiens auraient à faire face encore une fois aux inconvénients déjà connus à deux reprises au moins. A chaque occasion, le ministre a été très explicite. Il a déclaré qu'un arrêt du travail était tout à fait impossible. Il a dit que les négociations allaient bon train, qu'il n'y avait pas de difficulté et qu'il s'était entretenu avec les représentants des syndicats. Il est clair maintenant que le ministre des Postes croit au même genre de discussions que le premier ministre: c'est lui qui doit parler et les autres n'ont qu'à écouter à se taire ou à se faire bousculer d'une façon ou d'une autre.

Voyons ce que dit le hansard. Je n'en citerai pas tous les extraits pertinents car il faudrait non pas 20 minutes mais vraisemblablement 20 fois 20 minutes pour reprendre toutes les idées fausses que le ministre a exprimées sur les postiers, sur ce qu'ils pensent et sur l'état de leur moral dans la situation actuelle. Nous voici rendus au 10 mars. Il y a à peine six jours, le 4 mars, le chef de l'opposition officielle demandait au ministre comment allaient les entretiens et s'il y avait possibilité